

TABLE FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Le barème fiscal, qui n'a aucun caractère officiel, est celui qu'utilisent généralement les experts et les tribunaux (notamment dans la région parisienne). Il doit être manié avec précaution, en tenant compte notamment des observations suivantes :

1. les pourcentages de chiffre d'affaires sont normalement plus significatifs que les pourcentages de bénéfices ;
2. les résultats obtenus doivent être corrigés pour tenir compte des caractéristiques propres à l'affaire ;
3. les pourcentages doivent, dans une certaine mesure, être réduits lorsque le chiffre d'affaires atteint une somme importante ;
4. le chiffre d'affaires retenu est souvent le chiffre moyen des trois dernières années ;
5. le barème n'est pas appliqué dans certains cas particuliers ;
6. les valeurs obtenues à l'aide du barème s'entendent «matériel compris» mais à l'exclusion, bien entendu, du stock de marchandises.

Nature du commerce	Barème utilisé (en fonction du chiffre d'affaires ou du bénéfice)
Accessoires automobiles	20 % à 40 % des honoraires annuels TTC
Administrateur de biens et syndics	65 % à 195 % des honoraires annuels TTC
Agence immobilière	1 à 1,50 fois le bénéfice net annuel
Agence matrimoniale	35 % à 50 % du CA annuel TTC
Agence de publicité	25 % à 50 % du CA annuel TTC
Agence de voyages	30 % à 70 % du CA annuel TTC
Alimentation générale	80 à 130 fois la recette journalière TTC
Ambulances	55 % à 85 % du CA annuel TTC
Ameublement	30 % à 65 % du CA annuel TTC
Animalerie- aquariophilie - oisellerie	50 % à 90 % du CA annuel TTC
Antiquités	50 % à 130 % du CA annuel TTC
Appareils médicaux (vente)	10 % du CA annuel TTC
Armurier	40 % à 60 % du CA annuel TTC
Articles de bureau	25 % à 40 % du CA annuel TTC. Voir également informatique
Articles de pêche	40 % à 50 % du CA annuel TTC
Articles de sport	40 % à 50 % du CA annuel TTC
Arts de la table-cadeaux-listes de mariage	45 % à 65 % du CA annuel TTC
Assurances (courtage)	1 à 2 fois les commissions annuelles
Auto-école	40 % à 70 % du CA annuel TTC
Bar à vins	200 à 300 fois les recettes journalières TTC
Bazar	20 % à 50 % du CA annuel TTC
Bijouterie fantaisie	30 % à 100 % du CA annuel TTC
Bijouterie-horlogerie	30 % à 60% du CA annuel TTC
Blanchisserie de détail	50 % à 80 % du CA annuel TTC
Blanchisserie industrielle	30 % à 50 % du CA annuel TTC
Bois-charbons-fuel	10 % à 30 % du CA annuel TTC
Bonneterie-lingerie	30 % à 60 % du CA annuel TTC
Boucherie	30 % à 60 % du CA annuel
Boulangerie-pâtisserie	40 % à 130 % du CA annuel HT Voir également Pâtisserie
Bricolage	30 % à 50 % du CA annuel TTC
Brocante	65 % à 90 % du CA annuel TTC
Cadeaux-articles de Paris	40 % à 60 % du CA annuel TTC

Café	500 à 1000 fois la recette journalière TTC
Café-Tabac/remise nette tabac	3 à 4 fois le CA annuel remise nette tabac
Café-tabac-tabletterie	90 % à 100 % du CA annuel TTC
Carrelage	10 % à 15 % du CA annuel TTC
Carterie-gadgets	50 % à 80 % du CA annuel TTC
Cave à vins	25 % à 50 % du CA annuel TTC
Centre de remise en forme (body-building)	65 % à 100 % du CA annuel TTC
Chapellerie	1 à 3 fois le bénéfice net annuel
Charcuterie	40 % à 100 % du CA annuel TTC
Chaussures (détail)	45 % à 85 % du CA annuel TTC
Cheminée (vente et installation)	25 % à 40 % du CA annuel TTC
Chemiserie	40 % à 65 % du CA annuel
Cinéma	30 à 80 fois la recette hebdomadaire taxable
Coiffeur	50 % à 130 % du CA annuel TTC
Confection pour enfants	40 % à 60% du CA annuel TTC
Confiserie	65 % à 100 % du CA annuel TTC
Cordonnerie	70 % à 100 % du CA annuel TTC
Crèmerie	80 à 180 fois la recette journalière TTC
Crêperie	65 % à 120 % du CA annuel TTC
Croissanterie-brioche	65 % à 100 % du CA annuel TTC
Cuirs-fourrures	40 % à 80 % du CA annuel TTC
Cuisines (vente)	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Cycles-motos (vente de)	25 % à 45 % du CA annuel TTC
Diététique-produits naturels	25 % à 55 % du CA annuel TTC
Discothèque	150 à 300 fois la recette journalière TTC
Disquaires	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Droguerie	35 % à 60 % du CA annuel TTC
Ébénisterie menuiserie	20 % à 35 % du CA annuel TTC
Électricité automobile	30 % à 60 % du CA annuel TTC
Électricité générale	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Électroménager	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Épicerie en libre service	80 à 130 fois la recette journalière TTC
Épicerie fine	100 à 300 fois la recette journalière TTC
Essence	10 % à 20 % du CA annuel TTC
Faïence-porcelaine-verrerie	55 % à 65 % du CA annuel TTC
Fast-foods	50 % à 100 % du CA annuel TTC
Fleuriste	- Traditionnel : 50 % à 90 % du CA annuel TTC - Libre-service : 25 % à 60 % du CA annuel TTC
Franchises	Voir les activités correspondantes
Fromagerie-spécialités	30 % à 40 % du CA annuel TTC
Fruits et légumes	15 % à 40 % du CA annuel TTC
Galerie d'art	50 % à 200 % du CA annuel TTC
Garage	- Atelier : 30 % à 60 % du CA annuel TTC - Station-service : 25 % à 65 % du CA annuel TTC - Vente de voitures neuves : 10 % à 30 % du CA annuel TTC - Vente de voitures d'occasion : 15 % à 40 % du CA annuel TTC - Garage-hôtel : 3 à 3,50 fois le CA annuel TTC Voir aussi Location de véhicules automobiles
Grains	100 % à 120 % du CA annuel TTC
Herboristerie	65 % à 85 % du CA annuel TTC
HI-FI-TV-Radio-Vidéo	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Hôtel de tourisme	80 % à 400 % du CA annuel TTC
Hôtel-meublé	260 % à 450 % du CA annuel TTC

Import-export	15 % à 30 % du CA annuel TTC
Imprimerie	10 % à 50 % du CA annuel TTC
Informatique	- Bureautique-micro : 15 % à 30 % du CA annuel TTC - Conception de logiciels : 20 % à 35 % du CA annuel TTC - Conseils informatiques : 25 % à 60 % du CA annuel TTC - Négoce divers : 30 % à 500 % du CA annuel TTC
Instruments de musique (vente)	20 % à 50 % du CA annuel TTC
Jardinerie-paysagiste	20 à 50 % du CA annuel TTC
Jeux-jouets	50 % à 60 % du CA annuel TTC
Journaux-périodiques	35 % à 70 % du CA annuel TTC
Laboratoire d'analyses médicales	35 % à 70 % du CA annuel TTC
Laverie automatique	80 % à 120 % du CA annuel TTC
Librairie-papeterie	50 % à 120 % du CA annuel TTC
Librairie-édition	40 % à 60 % du CA annuel TTC
Lingerie-bonneterie	30 % à 60 % du CA annuel TTC
Licence de débits de boissons (licence IV)	de 40 000 F à 300 000 F selon la possibilité de transfert sur partie ou l'ensemble du territoire national
Location meublée	Voir Hôtel meublé
Location de véhicules automobiles	60 % à 80 % du CA annuel TTC
Luminaires (vente)	15 % à 50 % du CA annuel TTC
Maison meublée-pension de famille	Voir Hôtel meublé
Maçonnerie-couverture	10 % à 30 % du CA annuel TTC
Marbrerie et articles funéraires	35 % à 80 % du CA annuel TTC
Maroquinerie	40 % à 70 % du CA annuel TTC
Menuiserie	Voir Ébénisterie-menuiserie
Mercerie	Voir Bonneterie-lingerie
Meubles (vente)	30 % à 60 % du CA annuel TTC
Micro-informatique	Voir Informatique
Nettoyage-gardiennage	30 % à 100 % du CA annuel TTC
Optique	60 % à 130 % du CA annuel TTC
Orfèvrerie-cristallerie	25 % à 55 % du CA annuel TTC
Papeterie	50 % à 70 % du CA annuel TTC
Parfumerie-esthétique	50 % à 90 % du CA annuel TTC
Pâtisserie	50 % à 105 % du CA annuel TTC
Peinture-papiers peints-vitrierie-décoration	30 % à 80 % du CA annuel TTC
Pharmacie	70 % à 100 % du CA annuel TTC
Photo	50 % à 100 % du CA annuel TTC
Pizzeriza	50 % à 100 % du CA annuel TTC
Plats cuisinés-traiteur	30 % à 90 % du CA annuel TTC
Plomberie-chauffage-sanitaire	15 % à 60 % du CA annuel TTC
Poissonnerie	30 % à 50 % du CA annuel TTC
Pressing-nettoyage à sec	80 à 120 % du CA annuel TTC
Prêt-à-porter- vêtement	30 % à 70 % du CA annuel TTC
Prêt-à-porter de luxe	70 % à 180 % du CA annuel TTC
Prothèses dentaires (laboratoire)	40 % à 80 % du CA annuel TTC
Protection-sécurité-alarme	40 % à 80 % du CA annuel TTC
Quincaillerie	20 % à 50 % du CA annuel TTC
Réparation d'appareils d'électroménager	20 % à 50 % du CA annuel TTC
Réparation de cycles-motocycles	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Reprographie-tirage de plans	20 % à 60 % du CA annuel TTC
Restaurant	- Moyenne gamme : Paris : 60 % à 90 % du CA annuel TTC - Province : 60 % à 85 % du CA annuel TTC - Haut de gamme : Paris : 70 % à 85 % du CA annuel

	TTC - Province : 65 % à 85 % du CA annuel TTC
Salon de thé	55 % à 100 % du CA annuel TTC
Serrurerie-électricité	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Serrurerie-talon minute	30 % à 70 % du CA annuel TTC
Souderie	20 % à 35 % du CA annuel TTC
Supérette alimentaire	10 % à 25 % du CA annuel TTC
Supermarchés	15 % à 30 % du CA annuel TTC
Surgelés (vente de produits)	20 % à 40 % du CA annuel TTC
Tabac	Voir Café-tabac-tabletterie
Tapisserie d'ameublement-décoration	30 % à 70 % du CA annuel TTC
Teinturerie en pressing	50 % à 120 % du CA annuel TTC
Télématique	10 % à 40 % du CA annuel TTC
Théâtre	6 000 à 12 000 fois le fauteuil
Tissus	20 % à 80 % du CA annuel TTC
Toilettage canin	60 % à 85 % du CA annuel TTC
Torréfaction café	60 % à 90 % du CA annuel TTC
Transports routiers -déménagements	60 % à 90 % du CA annuel TTC
Vêtement/prêt-à-porter	30 % à 70 % du CA annuel TTC
Vidéo-club	60 % à 90 % du CA annuel TTC
Vins à emporter	100 à 300 fois la recette journalière TTC

Sources: administration fiscale

Voir également : <http://www.bodacc.fr/barometre/liste>